



La prise en charge des formations professionnelles des artisans de nouveau assurée par le FAFCEA



La formation continue des professionnels de l'artisanat est un droit au titre duquel les artisans cotisent chaque année. En février 2019, au prétexte d'un « bug » informatique, les instances dirigeantes du FAFCEA ont décidé de suspendre toute nouvelle prise en charge à compter du 15 mars 2019.

Cela fait donc deux mois que des milliers d'artisans sont privés de leurs droits, sachant que la formation continue est aussi une obligation professionnelle de condition d'exercice de leur activité pour un certain nombre d'entre eux.

Le SDI, **Syndicat des Indépendants**, considère comme « illégitime le temps de réaction du FAFCEA malgré l'action rapide des pouvoirs publics ». Le SDI « se félicite que ses interventions auprès des pouvoirs publics et la pression exercée sur les instances dirigeantes du FAFCEA aient ramené la raison au sein de ces dernières. »

Il reste désormais à définir les conditions de maintien du financement de la formation continue des artisans, alors que 170.000 d'entre eux ont manifesté leur refus d'une double cotisation, source de l'intégralité des difficultés financières du FAFCEA.